



Direction Administrative
et Juridique

F21

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICHA, Yasmine ALLOU, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carlos DAMON, Alexandre ALCAANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un représentant de la commune de Gennevilliers au Parlement étudiant

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Parlement étudiant et notamment l'article 2 qui dispose que la commune dispose d'un siège en son sein,

Considérant que le Parlement étudiant contribue au développement de la vie démocratique de l'université, à la promotion de la citoyenneté, de la solidarité et de l'engagement des étudiants ainsi qu'à l'animation de la vie sur les différents campus du site de CY Alliance,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et suppléant,

Considérant que se sont portés candidat : Délia TOUMI titulaire
Richard MERRA suppléant

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Délia TOUMI et Richard MERRA sont désignés représentant titulaire et suppléant au Parlement étudiant.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'L' with a dot, representing the name Patrice Leclerc.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022